

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ADJOINTS TECHNIQUES du 2 juin 2017**

### Représentaient l'UNSA :

Frédéric ROY	DDTM Landes	05.58.51.30.78	<a href="mailto:frederic.roy@landes.gouv.fr">frederic.roy@landes.gouv.fr</a>
Aline LELEGARD	DDTM Manche	02.33.77.52.36	<a href="mailto:aline.lelegard@manche.gouv.fr">aline.lelegard@manche.gouv.fr</a>
Olivier SAUVINET	DDCSPP Dordogne	05.53.03.66.73	<a href="mailto:olivier.sauvinet@dordogne.gouv.fr">olivier.sauvinet@dordogne.gouv.fr</a>
Florence BORDE	DDCSPP Dordogne	05.53.03.66.69	<a href="mailto:florence.borde@dordogne.gouv.fr">florence.borde@dordogne.gouv.fr</a>
Olivier PIHOU	IGN Nancy (expert)	03.83.30.99.22	<a href="mailto:olivier.pihou@ign.fr">olivier.pihou@ign.fr</a>
Christophe FOURNY	DDTM Manche (expert)	02.33.77.52.28	<a href="mailto:christophe.fourny@manche.gouv.fr">christophe.fourny@manche.gouv.fr</a>

### DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, nous vous souhaitons la bienvenue ainsi qu'à Madame HAYOT et Monsieur ALLAIN. Nous espérons poursuivre le travail constructif qui fait la marque de fabrique de la CAP des adjoints techniques. La convivialité qui règne dans cette instance permet d'œuvrer au mieux dans l'intérêt de nos collègues.

Nous souhaitons aussi remercier, et ce sans ambiguïté, le travail et la réactivité de nos gestionnaires.

Nous profitons enfin de cette déclaration pour souhaiter un prompt rétablissement à notre ami Jean Pierre RAFIN, très longtemps expert pour l'UNSA et défenseur de nos valeurs auprès de cette CAP : solidarité, laïcité, tolérance.

Pour débiter notre déclaration, les représentants UNSA tiennent à exprimer leur satisfaction de voir le Ministère de l'Agriculture reconduit dans son périmètre d'intervention. Nos collègues y sont très attachés, et ils poursuivront leur action au service du monde agricole, des consommateurs et des territoires ruraux dans un cadre sécurisé.

Pour autant, nous regrettons l'intitulé réducteur de notre Ministère, nous espérons que la disparition du « F » représentant la Forêt dans son intitulé ne signifie pas la fin des missions exercées dans ce domaine.

Nos revendications pour les Adjointes techniques, en lien avec les thématiques débattues lors notre congrès en avril dernier, dont le mot d'ordre était la défense d'une société fondée sur le « Vivre ensemble », l'importance du service public au MAA et le bien être des agents, sont les suivantes :

- La défense du statut de la Fonction Publique d'Etat garant de la neutralité et de l'indépendance du fonctionnaire.
- Le renforcement d'une RH de proximité nécessaire pour accompagner les agents dans leur parcours professionnel avec un maintien des effectifs correspondants. La méconnaissance de certains Secrétariats généraux, issus du MTES, des procédures d'avancement des agents du MAA en est un exemple criant. Tout comme l'amateurisme constaté dans les commissions de concertation des établissements (IGN) en l'absence des IGAPS, seuls garants de l'homogénéité des règles de gestion.
- La poursuite de l'amélioration des carrières et l'exigence de reconnaissance professionnelle. L'UNSA souhaite la poursuite du plan de requalification pour le corps des adjoints techniques. Cette reconnaissance n'étant qu'une mise à niveau dans la mesure où ces derniers occupent d'ores et déjà des missions B.

- L'amélioration des conditions de travail dans les services et une meilleure prise en compte des risques spécifiques par le CHSCTM. Exemple de la maladie de Lyme chez les agents de terrain.
- L'affirmation d'un dialogue social de qualité dans les instances de concertation, ainsi que l'indispensable maintien des CAP nationales.
- Le recrutement de postes supplémentaires, notamment sur l'aspect vétérinaire, mesure préconisée dans le rapport FALORNI.
- L'amélioration de la communication et la qualité du dialogue entre les agents et leur hiérarchie. De même qu'une attention particulière doit être portée à préserver la carrière des collègues exerçant une charge syndicale.

Pour rappel, l'UNSA réitère ses demandes d'intervention du ministère sur quelques points particuliers :

### IFCE

L'UNSA souhaite connaître la situation des structures et des effectifs de l'établissement. De plus, nous rappelons qu'une vigilance particulière doit être portée sur les demandes de mobilité des agents issus de l'IFCE.

### FRAIS DE MISSION

L'UNSA réitère sa demande de revalorisation des taux forfaitaires de repas et de nuitées qui ne sont plus en phase avec la réalité des coûts supportés par les agents en déplacement. Nous demandons que le MAA pousse pour que les plafonds forfaitaires de l'URSAAF soient relevés et suivent à minima la valeur de ces taux. Un agent en mission n'est pas en vacances et ne doit pas avoir à payer de sa poche!

### SEA

Force est de constater et de rappeler que le plan d'action des SEA n'a toujours pas permis d'améliorer les conditions de travail des agents.

Toutes les cellules des SEA sont concernées par des calendriers de travail non maîtrisés, du travail à faire dans l'urgence, des logiciels informatiques non prêts, des retards considérables de paiement qui entraînent une lassitude, une démotivation des agents et de la colère. Celle-ci rejoint celle des agriculteurs qui n'a pas fini de croître...

### LIEN Ministère de l'Agriculture/Ministère de l'Ecologie

A ce jour, le Ministère de l'Ecologie n'a toujours pas donné suite à la demande de l'UNSA d'harmoniser les droits d'accès aux concours des agents du MAA.

De plus, les notifications de prime 2016 des agents Agriculture en PNA au MTES n'ont pas été délivrées... Cette situation est inadmissible !

Merci de votre attention.

## REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Le nouveau Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation ne comporte plus la mention Forêt, mais son périmètre d'activité couvre cette thématique, ainsi que la pêche, comme l'indique le décret.

### LES SEA

La présidente rappelle les difficultés et le plan d'action mis en place. Un travail est en cours sur la gestion des aides, les outils, le calendrier et le soutien aux agents. Elle rappelle l'attention particulière qui a été portée aux demandes des agents des SEA en matière de promotion. Ce sujet sera de nouveau débattu au CTM du 6 juillet 2017, mais il ne faut pas que la situation devienne pérenne vis-à-vis des agents hors SEA.

Enfin, la présidente fait un rappel sur les modalités mises en œuvre en cas d'agression : circuit d'alerte, déclaration, protection des agents...

## L'ORGANISATION DE LA CAP

Un groupe de travail est prévu au deuxième semestre 2017 pour discuter des règles de fonctionnement des CAP (publication des résultats, tenue des réunions...). Un état des lieux devra être fait préalablement, mais la volonté de l'administration est d'en harmoniser les règles. Pour autant, cela ne doit pas conduire à limiter les pouvoirs de décision de chaque instance.

## LES CARRIERES

Dans le cadre du PPCR, certains agents ayant bénéficié d'une promotion constatent un impact négatif sur leur rémunération. La présidente nous indique que les IGAPS exercent un accompagnement très fin à titre individuel. En l'occurrence, selon elle, les agents promus en 2016 ne seraient pas impactés. Pour autant, elle indique ne pas avoir de réponse de la part de la DGAFP sur une éventuelle refonte des grilles de la catégorie B visant à corriger ce problème.

A la question concernant le traitement du PPCR pour les agents principaux des services techniques (APST), la présidente indique que l'administration a du retard dans la mise en place du protocole, mais que les agents recevront très prochainement leur notification.

## LE CADRAGE ENTRE LES MINISTERES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ECOLOGIE

- A plusieurs reprises, l'UNSA a exprimé le souhait que les concours du MTES soient ouverts aux agents de l'agriculture, comme c'est déjà le cas dans l'autre sens.
- Les agents en PNA au MTES n'ont toujours pas reçu leur notification d'attribution des primes pour l'année 2016.

Concernant ces dossiers, la présidente indique que la demande sera renouvelée auprès du MTES et espère que les mobilités récentes dans la hiérarchie des SRH des deux ministères pourront favoriser l'émergence de réponses rapides.

## LA GESTION DES DEMANDES DE DETACHEMENT

Les OS s'étonnent de ne pas avoir été convoquées à discuter de la révision des règles d'accueil en détachement des adjoints administratifs dans le corps des adjoints techniques. M Weber indique que les nouvelles règles sont d'ores et déjà à l'œuvre dans le cadre de la note de service.

La présidente propose que les organisations syndicales fassent remonter leurs éventuelles remarques le plus rapidement possible.

## LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

M BIANNIC (IGAPS) indique que les remarques des OS sur les écarts de promotion ne semblent pas justifiées. Un focus sur les trois dernières années permet de constater que l'IGN et l'IFCE ont les mêmes taux de promotion que l'ensemble des structures.

Pour autant, la remarque de l'UNSA portait plus particulièrement sur la tenue d'instances locales non supervisées par l'IGAPS. Il apparaît que cette pratique soit aujourd'hui révisée, et que la réunion qui se tiendra le 19 juin prochain réponde aux souhaits des OS : présence de l'IGAPS référent, présence des OS représentatives en CAP...

M GUICHERO, représentant de l'IFCE présent en CAP, détaille le dispositif d'accompagnement des agents de l'établissement. Les agents sont reçus directement sur leur site de travail et une aide leur est apportée en matière de CV, lettre de motivation, recherche de poste... Un complément est apporté pour que le conjoint de ces agents soit aussi accompagné dans la mesure où la mobilité concerne l'ensemble du foyer.

Le travail en cours conduira à la diffusion d'un guide (à l'automne) concernant le suivi et l'évolution des sites de l'IFCE, qui permettra d'anticiper au mieux le repositionnement des agents.

## DIVERS

### RECOURS

#### ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2015

La demande a obtenu un avis favorable.

## **BONIFICATIONS D'ANCIENNETE AU TITRE DE 2016**

### **ADJOINTS TECHNIQUES**

**Année de référence : 2016**

**date d'attribution : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Effectifs du corps à prendre en considération	<b>346</b>
Nombre de mois à distribuer en 2016 (90% de l'effectif à prendre en considération)	<b>311 + 43 (N-1) = 354</b>
Nombre de bénéficiaires potentiels compte tenu des départs (retraites, radiation, intégration à l'autres corps)	<b>339</b>
Nombre d'agents proposés à <b>un mois</b> de réduction d'ancienneté	<b>335</b>
Nombre d'agents proposés à <b>zéro mois</b> de réduction d'ancienneté	<b>4</b>
Nombre d'agents proposés à <b>un mois de <u>majoration</u></b> d'ancienneté	<b>0</b>

## **AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

- **MOBILITES**
- **DEMANDES D'INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES SUITE A ACCUEIL EN DETACHEMENT INTERNE**
- **DEPART EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES FORMATION RECHERCHE**
- **TITULARISATIONS DANS LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE (C1)**

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

**OU CONTACTER LA PERMANENCE**

